

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 juin 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse  
au Cabinet du Maire

---

#### **CE-2014-802-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2014-803-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2014-804-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 JUIN 2014**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 juin 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2014-805-DEC CIRCUIT TOURISTIQUE « UN LIVRE À CIEL OUVERT »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne apporte son soutien à Tourisme des Moulins, à la SODECT et à la Société d'histoire de Terrebonne afin de rendre le patrimoine et l'histoire du Vieux-Terrebonne encore plus accessible aux citoyens et aux touristes ;

ATTENDU QUE le projet de circuit touristique « un livre à ciel ouvert » est mené depuis le tout début avec sérieux et professionnalisme par l'organisme reconnu Tourisme des Moulins ;

ATTENDU QUE l'objectif du projet « un livre à ciel ouvert » est d'abord de bonifier l'offre culturelle du Vieux-Terrebonne en créant un écomusée du Vieux-Terrebonne, s'échelonnant sur dix (10) ans, sous l'aspect de plusieurs circuits découvertes et d'interprétation qui formeront les chapitres du livre d'histoire de Terrebonne, conçus sur différents supports, tels que des panneaux d'interprétation, des bornes interactives et du contenu pour mobiles ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la phase 1 de ce projet, le thème portant sur l'histoire générale du Vieux-Terrebonne et de la gestion a été retenu et que les supports visuels seront des panneaux d'interprétation positionnés sur les rues commerçantes du quartier historique pour inciter les visiteurs à circuler à pied dans ce secteur ;

ATTENDU QUE le comité organisateur a obtenu une subvention gouvernementale pour effectuer la phase 1 de ce projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général, et de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications, que le comité exécutif appuie le projet de circuit touristique « un livre à ciel ouvert » et accepte que le comité organisateur poursuive le développement et mène à bien la phase 1 du projet (panneaux d'interprétation et code QR) à l'aide de la subvention gouvernementale.

Que la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme soit et est mandatée afin d'analyser le projet « un livre à ciel ouvert », une fois le budget officiel reçu, et ce, afin d'évaluer une implication future de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2014-806-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE / PROTOCOLE /  
VILLES DE BLAINVILLE ET SAINTE-ANNE-DES-  
PLAINES / PISTE CYCLABLE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-195-DEC mandatant la commission des sports, loisirs et plein air concernant le prolongement de la TransTerrebonne vers les Villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines pour donner accès à la piste cyclable du P'tit Train du Nord ;

ATTENDU QU'une entente à été rédigée et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature pour donner suite aux recommandations de la commission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, maître d'œuvre, et la Ville de Blainville pour la réalisation d'une étude de services professionnels pour la construction d'une piste cyclable interrégionale entre les Villes de Terrebonne, Saint-Anne-des-Plaines et Blainville afin de rejoindre la route verte du Petit train du Nord.

Copie du protocole d'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2014-807-DEC      MANDAT / INSCRIPTION EN APPEL DE LA DÉCISION  
DE LA COUR SUPÉRIEURE / 9166-3930 QUÉBEC  
INC. / 251, RUE SAINT-LOUIS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-1303-DEC mandatant la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés afin d'utiliser tous les recours juridiques jugés nécessaires pour faire cesser tous les usages non conformes au règlement de zonage, et ce, en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant l'immeuble sis au 251, rue Saint-Louis (ancienne usine Moody) ;

ATTENDU QUE dans cette affaire, un jugement a été rendu par l'Honorable juge de la Cour supérieure Christian J. Brossard le 30 avril 2014 en faveur de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la société défenderesse-requérante, soit la société 9166-3930 Québec inc. (M. Tinel Timu), a déposé une inscription en appel de jugement de la Cour supérieure ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs pour représenter la Ville de Terrebonne à la Cour d'appel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour la confection du mémoire d'appel de la Ville de Terrebonne dans ce dossier, la représenter devant la Cour lors de l'audition de l'appel et poser, s'il y a lieu, tout autre geste dans le meilleur intérêt de la Ville.

---

**CE-2014-808-REC      JUGEMENT / VILLE DE TERREBONNE C. 3479447  
CANADA INC. ET RESSORTS UNIVERSELS INC. /  
TRI-COMPOST**

ATTENDU QUE le 12 juin 2014 les juges administratifs Marie Charest et Denis Bisson du Tribunal administratif du Québec rendaient jugement dans le dossier Ville de Terrebonne c. 3479447 Canada inc. et Ressorts Universels inc. ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit payer aux expropriés l'indemnité et les intérêts indiqués à la décision;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du jugement ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la décision rendue par les juges administratifs Marie Charest et Denis Bisson, le 12 juin 2014, par laquelle ils ordonnent à la Ville de Terrebonne de payer l'indemnité d'expropriation mentionnée à la décision, plus intérêts, plus honoraires des experts des expropriés et les dépens.

Que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt pour payer l'indemnité d'expropriation, les intérêts, les frais des experts et les dépens, tel que mentionné au jugement.

---

**CE-2014-809-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER -  
DÉNEIGEMENT / PAIE ET DAS / VISA / FONDS  
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 7 499,81\$ préparée le 18 juin 2014 ;
- la liste des paiements internet paie et DAS pour le mois de mai 2014 au montant de 6 817 650,45\$ préparée le 12 juin 2014 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - mai) au montant de 2 082,63\$ préparée le 12 juin 2014.

---

**CE-2014-810-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE  
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 623 213,47\$ préparée le 11 juin 2014.

---

**CE-2014-811-REC      RÉSERVES À MÊME LES SURPLUS LIBRES**

ATTENDU le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des virements de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 5 650 308\$, vers des excédents et de fonctionnement affectés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes :

Réserve pour développement économique	33 625\$
Réserve auto assurance	195 798\$
Réserve additionnelle divers projets	373 611\$
Réserve taxe infrastructures	991 789\$
Réserve fonds de l'arbre	558 430\$
Réserve règlement 149	90 994\$
Réserve règlement 180	8 318\$
Réserve règlement 314	3 388\$
Réserve règlement 441	270 173\$
Réserve fonds de pension	350 000\$
Réserve travaux hygiène du milieu	150 000\$
Réserve élections	250 000\$
Réserve déneigement	500 000\$
Réserve budget des commissions	184 500\$
Réserve transport en commun	323 000\$
Réserve vidange des boues	600 000\$
Montant total :	4 883 626\$

---

**CE-2014-812-DEC      APPLICATION DE L'ARTICLE 11.02 DE LA  
CONVENTION COLLECTIVE / COLS BLEUS / STATUT  
D'EMPLOYÉ RÉGULIER SANS POSTE / DIRECTION  
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective des cols bleus prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 100 employés réguliers au 1<sup>er</sup> septembre 2011

ATTENDU QUE suite à la nomination de M. Yves Dupras au poste de contremaître au service de la voirie, il est recommandé que Mme Geneviève Laurin, employée temporaire ayant le plus d'ancienneté, obtienne le statut d'employée régulière sans poste et tous les bénéfices prévus à la convention collective au 23 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif entérine l'obtention du statut d'employée régulière sans poste à Mme Geneviève Laurin de la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus au 23 juin 2014.

---

**CE-2014-813-DEC      NOMINATION / ÉGOUTIER / SERVICE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Serge Turgeon au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 23 juin 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2014-814-DEC      NOMINATION / COMMIS DE BUREAU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis de bureau à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Louise Quesnel au poste de commis de bureau à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 23 juin 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2014-815-DEC      NOMINATION / POMPIER À TEMPS COMPLET / DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU l'affichage du poste de pompier à temps plein à la Direction de l'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer M. Jonathan Dion au poste de pompier à temps complet à la Direction de l'incendie à compter du 7 juillet 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers actuellement en vigueur.

---

**CE-2014-816-DEC      PÉRIODE DE PROBATION / CAPITAINE / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2013, le comité exécutif autorisait la nomination de M. Stéphane Villeneuve à titre de capitaine à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE M. Villeneuve terminera sa période de probation à ce poste le 5 juillet 2014 et il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, que M. Stéphane Villeneuve soit et est confirmé à titre de capitaine à la Direction de la police.

---

MME MARIE-CLAUDE LAMARCHE QUITTE

---

**CE-2014-817-DEC      PÉRIODE D'ESSAI / CHEF DE SERVICE, SECTION SCAU 9-1-1 / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif CE-2014-260-DEC entérinant la nomination de M. Guy Ménard à titre de chef de service, section SCAU 9-1-1, à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE M. Guy Ménard terminera sa période d'essai le 8 juillet 2014 ;

ATTENDU QUE M. Ménard a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, que M. Guy Ménard soit et est confirmé au poste de chef de service, section SCAU 9-1-1, à la Direction de la police.

---

**CE-2014-818-REC      NOUVEL ORGANIGRAMME / DIRECTION GÉNÉRALE  
/ CRÉATION D'UN POSTE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la création d'un nouveau poste de coordonnateur à la Direction générale, et ce, afin de répondre adéquatement aux besoins grandissants en terme de support à la Direction générale relativement à différents projets d'envergure pour la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction générale dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil de créer le poste de coordonnateur à la Direction générale et de nommer M. Sébastien Bertrand à ce titre à compter de l'adoption de la résolution du conseil municipal.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

---

**CE-2014-819-REC      RÉORGANISATION / DIRECTION DE L'AMÉNA-  
GEMENT DU TERRITOIRE / CRÉATION DE POSTES /  
MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANI-  
SATIONNELLE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'orchestrer une diversité de services, et ce, en soutien à la mission de la Ville de Terrebonne et de la Direction de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE ces services permettent de :

- Stimuler et soutenir le développement durable`
- Fournir un milieu de vie attrayant et sûr ;
- Favoriser la concertation et le partenariat ;
- Favoriser la cohésion et l'efficacité des services aux clientèles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'appellation de la Direction de l'aménagement du territoire pour la Direction de l'urbanisme durable ;

ATTENDU QUE la revue de la structure organisationnelle de la Direction de l'aménagement du territoire et de ses processus a permis d'identifier la nécessité de concentrer les ressources sur la responsabilisation des dossiers et à l'atteinte d'objectifs spécifiques liés à la mission de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le nouveau mode d'organisation propose :

1. Création du service du développement durable et de l'environnement ;
  - a. Le chef de service, développement durable et environnement, remplace le poste de coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale, et relève du Directeur de l'urbanisme durable ;
2. L'intégration du service du développement économique et du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable ;
  - a. Le chef de service, développement économique, relève du Directeur de l'urbanisme durable ;
3. Le poste d'adjoint au directeur, réglementation d'urbanisme et enjeux régionaux, remplace le poste d'adjoint au directeur ;

- a. Création d'un poste de conseiller, rédaction réglementaire, lequel relève de l'adjoint au directeur, réglementation d'urbanisme et enjeux régionaux ;
- b. Création d'un poste de dessinateur lequel relève du conseiller, rédaction réglementaire ;
4. La création d'un poste d'adjoint au directeur, planification urbaine ;
5. Le poste de chef inspecteur, permis et inspections, relève du poste d'adjoint au directeur, planification urbaine, et est renommé chef inspecteur, permis, inspections et requêtes ;
6. Le poste de chef de service, planification urbaine et architecture, est modifié pour devenir coordonnateur, design urbain et architecture, et relève du poste d'adjoint au directeur, planification urbaine ;
7. Le titre du poste de conseiller en urbanisme est renommé conseiller, patrimoine et unités de paysage, et relève du coordonnateur, design urbain et architecture ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'aménagement du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'urbanisme durable dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil la création des postes de conseiller, rédaction réglementaire, de dessinateur et d'adjoint au directeur, planification urbaine.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de fonction, changement de titre, évaluation de nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

---

RETOUR DE MME MARIE-CLAUDE LAMARCHE

---

**CE-2014-820-REC    ENTENTE DE PRINCIPE / SYNDICAT DES EMPLOYÉS MANUELS DE LA VILLE DE TERREBONNE / CSN (COLS BLEUS)**

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (cols bleus) est venue à échéance le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE le Syndicat et la Ville ont entrepris des discussions en vue du renouvellement de la convention collective et qu'une entente de principe est intervenue le 9 juin 2014 ;

ATTENDU QUE les principaux éléments de l'entente, d'une durée de sept (7) ans, sont présentés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil d'entériner l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des employé-es-manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (cols bleus) et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention collective, d'une durée de sept (7) ans et débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conforme aux conditions et aux termes prévus à l'entente de principe, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2014-821-DEC      ACHAT DE TERMINAUX VÉHICULAIRES INCLUANT  
LES CLAVIERS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 250-05-2014, adoptée le 12 mai 2014, acceptant la soumission de la compagnie P.E.S. Canada inc. pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires pour un montant de 194 948,16\$ (t.t.c) (SA14-8001) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'acquisition de quinze (15) terminaux véhiculaires et quinze (15) claviers indépendants ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise l'achat de quinze (15) terminaux véhiculaires et de quinze (15) claviers indépendants de la société P.E.S. Canada inc., le tout pour un montant de 54 000\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0284 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-822-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ACHAT D'HABITS DEUX (2) PIÈCES POUR LE  
COMBAT D'INCENDIE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de douze (12) habits deux (2) pièces pour le combat d'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de douze (12) habits deux (2) pièces pour le combat d'incendie*** ».

---

**CE-2014-823-DEC      AUTORISATION / SIGNATURE / RENOUVELLEMENT /  
ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS / CROIX-  
ROUGE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-456-DEC autorisant la signature de l'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant des services aux sinistrés lors de sinistres mineurs et majeurs, laquelle vient à échéance en 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire ladite entente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de la Direction de l'incendie, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant des services aux sinistrés lors de sinistres mineurs et majeurs, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

---

**CE-2014-824-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
RAPPORT JUSTIFICATIF / VÉHICULE AUTOPOMPE  
DE « FABRICATION UNIQUE »**

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie requiert des véhicules d'intervention de première ligne et qu'actuellement la flotte nécessite une mise à jour par le remplacement d'une autopompe de 1993 ;



ATTENDU QUE les recherches effectuées sur le marché confirment que les petits fabricants de véhicules incendie se concentrent sur des municipalités de moindre envergure et à la fabrication de camion de support ;

ATTENDU QUE l'orientation donnée à l'achat de la flotte véhiculaire depuis les sept (7) dernières années tend vers la mise en service de camion à construction unique pour les véhicules de première ligne et de constructeur commercial pour les véhicules de support ;

ATTENDU la publication d'un appel d'offres sur le site SEAO le 19 mars dernier et que suite aux manifestations et recherches, la date d'ouverture de la soumission a été reportée au 29 avril 2014 ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été annulé le 22 avril dernier ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat d'un véhicule autopompe pour la Direction de l'incendie et que seuls les constructeurs uniques de véhicule d'intervention incendie puissent soumissionner sur ce projet*** ».

---

**CE-2014-825-REC      AMENDEMENT / RÈGLEMENT D'EMPRUNT 277 / TRAVAUX / RUES JACQUES-DUPRAS, JEAN-MULLOIN, JEAN-BEAUCHAMP, BERNARD-MERCIER ET FRANÇOIS-COTINEAU**

ATTENDU QUE le conseil adoptait, lors de sa séance tenue le 20 juin 2006, le règlement d'emprunt numéro 277 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtement bitumineux, d'installation de l'éclairage routier et d'aménagement paysager sur les rues Jacques-Dupras, Jean-Muloin, Jean-Beauchamp, Bernard-Mercier, François-Cotineau et François-Brunet et prévoyant un emprunt au montant de 1 232 800\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE les travaux faisant l'objet du règlement ont été réalisés à un coût moindre ;

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement de la zone tampon du Ruisseau de Feu, en frontage du boulevard Marcel-Therrien et arrière-lot des terrains sur les rues Jean-Beauchamp et Jean-Cotineau, sont requis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 177-1 amendant le règlement numéro 277 afin d'ajouter à l'objet du règlement l'aménagement paysager d'une zone tampon en frontage du boulevard Marcel-Therrien et en arrière-lot des terrains sur les rues Jean-Beauchamp et François-Cotineau, et ce, sans augmenter le montant de l'emprunt (1 232 800\$).

---

**CE-2014-826-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM / SAISON 2014-2015**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de 12 000 tonnes métriques de chlorure de sodium pour la saison 2014-2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de chlorure de sodium pour la saison 2014-2015*** ».

---

**CE-2014-827-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SURVEILLANCE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne requiert les services de surveillance de systèmes de sécurité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services de surveillance de systèmes de sécurité pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services de surveillance des systèmes de sécurité, et ce, pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement** ».

---

**CE-2014-828-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
AMÉNAGEMENT D'UN LIEN PIÉTONNIER VERS LE  
PARC DU RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QU'il y a un sentier piétonnier existant le long du chemin Saint-Charles, de l'allée du Grand-Pic jusqu'au passage piéton menant à la rue du Grand-Héron ;

ATTENDU QU'il y a un sentier piétonnier existant dans le futur parc du Ruisseau de Feu, en arrières-lots des résidences des rues du Grand-Héron et des Campagnols ;

ATTENDU QUE le raccordement de ces deux (2) sentiers est prévu dans l'aménagement du domaine Héritage ;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux, il y a lieu de procéder à un appel d'offres public ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **l'aménagement d'un lien piétonnier vers le parc du Ruisseau de Feu** » (référence : règlement d'emprunt 400).

---

**CE-2014-829-REC      SOUMISSION / ACHAT ET INSTALLATION D'UNE  
GÉNÉRATRICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat et l'installation d'une génératrice (SA14-9034) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 avril 2014 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mai 2014 à 11 h 07, à savoir :

Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	145 822,79\$ t.t.c.
Ondel inc.	154 505,71\$ t.t.c.
Électricité Pierre Marchand (2013) inc. / Faguy et St-Amour	162 959,06\$ t.t.c.
Dufault Électrique	164 317,10\$ t.t.c.
Néolect inc.	166 994,29\$ t.t.c.
Savoie M.D. inc.	167 863,50\$ t.t.c.
GCM Itée	229 375,12\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 juin 2014 par M. Robert Bigras, ingénieur de la firme Bouthillette Parizeau ;

ATTENDU également le rapport daté du 3 juin 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 201 206,25\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LES ENTREPRISES GUY BEAULIEU 2009 INC.**, datée du 27 mai 2014, pour l'achat et l'installation d'une génératrice, le tout pour un montant de 126 830\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0280 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-830-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 560 / REMBOURSEMENT  
AU PROMOTEUR / QUOTE-PART RELATIVE AUX  
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES / PROJET ALTA  
VISTA**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-1151-DEC mandatant la Direction de l'administration et finances pour la préparation d'un règlement d'emprunt pour le remboursement au promoteur de quote-part relative à des travaux d'infrastructures pour les portions de terrains destinés à devenir des parcs et espaces verts ainsi qu'une école;

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures sont réalisés par le promoteur pour le développement du projet Alta Vista dans le cadre du projet de développement Urbanova;

ATTENDU QUE des travaux d'enfouissement des utilités publiques existantes sont requis;

ATTENDU QUE des travaux d'enfouissement des utilités publiques du projet de développement sont requis;

ATTENDU QUE la Ville remboursera au promoteur du projet une quote-part pour ces travaux d'infrastructures et d'enfouissement des utilités publiques pour un montant n'excédant pas 5 882 354\$ (4 821 602\$ + 22%) incluant les frais incidents auxdits travaux;

ATTENDU QUE le modèle financier (mode de taxation) proposé au dit règlement concernant les travaux d'infrastructures ne correspond pas au cadre financier du Plan Directeur de Développement Durable de Côte Terrebonne (PDDDCT) puisque les travaux d'enfouissement des utilités publiques existantes ainsi que les travaux d'enfouissement des utilités publiques du projet de développement n'étaient pas prévus et non comptabilisés;

ATTENDU QUE le modèle financier proposé au dit règlement concernant des remboursements de quote-part au promoteur ne correspond pas au cadre financier du Plan Directeur de Développement Durable de Côte Terrebonne (PDDDCT) puisque non prévus et non comptabilisés;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le

document Analyse des modes de taxation acceptés le 24 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (560) décrétant un emprunt au montant de 6 880 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans pour le remboursement au promoteur de la quote-part relative à des travaux d'infrastructures pour les portions de terrains destinés à devenir des parcs et espaces verts ainsi qu'une école et d'enfouissement des utilités publiques dans le projet de développement Alta Vista et des travaux d'enfouissement de ligne électrique existante.

---

**CE-2014-831-DEC      SERVITUDE / GAZ MÉTRO / PROJET ALTA VISTA /  
URBANOVA**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de modifier la résolution du comité exécutif datée du 7 mai 2014 et portant le numéro CE-2014-605-DEC afin d'ajouter dans les parties de lot à être incluses à l'assiette de la servitude, une partie du lot numéro 5 256 544 du cadastre du Québec et plus amplement décrite à la description technique préparée par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposée sous le numéro 4205 de ses minutes.

---

**CE-2014-832-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAVAUX / AVENUE CLAUDE-LÉVEILLÉE / FEUX DE  
CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE  
/ ÉCLAIRAGE SUR LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE  
640**

ATTENDU QUE des travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillée, de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et d'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640, sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-558-DEC mandatant la firme AECOM pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour la réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillée, de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et d'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillée, de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et d'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640** » (référence : règlements d'emprunts 466-1 et 552 à venir).

---

**CE-2014-833-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SERVICES PROFESSIONNELS / CONTRÔLE DE  
QUALITÉ DES MATÉRIAUX / DIVERS TRAVAUX**

ATTENDU les différents projets à réaliser en 2014 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public afin de mandater des firmes de contrôle de la qualité des matériaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux suivants** :

<b>Rue de Rousset</b>	<b>travaux d'infrastructures, fondation de chaussée, bordures et pavage</b>
<b>Boulevard des Plateaux</b>	<b>Travaux de pavage, bordures, trottoir, piste cyclable, éclairage routier, de Plaisance et à des Parentis</b>
<b>Pont / avenue Urbanova</b>	<b>Construction d'une traverse de cours d'eau permanente</b>
<b>Rue du Canard-Noir</b>	<b>Travaux de pavage de bordures et d'éclairage</b>
<b>Rue Théodore-Viau</b>	<b>Pavage, bordures et éclairage de rue</b>
<b>Avenue Claude-Léveillée</b>	<b>Réfection de pavage et feux de circulation sur le boulevard de la Pinière</b>
<b>Rue Rodrigue</b>	<b>Canalisation pluviale contient l'étude d'avant-projet</b>
<b>Rue Marie-Gérin-Lajoie</b>	<b>Travaux de pavage, bordures et trottoirs</b>
<b>Rues Oscar et Maurice</b>	<b>Travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'intervention sur le réseau d'égout sanitaire</b>
<b>Parc Arc-en-Ciel</b>	<b>Construction d'une conduite pluviale»</b>

(référence : règlements d'emprunts 483, 487-1, 548, 552, 590, 598, 601 et 607 et protocole à venir et P2013-03).

---

**CE-2014-834-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION PLUVIALE EXISTANTE / RUE RODRIGUE / ENTRE LA MONTÉE MAJOR ET LA RUE ISABELLE**

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle, sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-559-DEC mandatant la firme AECOM pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle** » (référence : règlement d'emprunt 607).

---

**CE-2014-835-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC / RUES OSCAR ET MAURICE**

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-560-DEC mandatant la firme Ingemax inc. pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice** » (référence : règlement d'emprunt 598).

---

**CE-2014-836-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES / CONCOURS  
ARCHITECTURAL / SITE DE L'ANCIEN THÉÂTRE /  
CRÉATION / COMITÉ D'ÉVALUATION**

ATTENDU QU'à l'automne 2012, la démolition du théâtre et de l'ancienne banque de la rue Saint-Pierre a permis de dégager un site à fort potentiel de redéveloppement, positionné à même le cœur historique du Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU la pertinence d'assurer la requalification du site par un projet de reconstruction qui soit à la fois structurant, qualitatif et dynamique pour la trame urbaine du secteur tout en étant sensible et respectueux de l'identité des lieux, caractérisé par un cadre architectural témoignant du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle ;

ATTENDU QUE la sensibilité du site sollicite une assistance au redéveloppement, laquelle peut être assurée par le biais d'un concours architectural favorisant l'émergence d'un projet à la fois novateur et intégré à la trame urbaine ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne entend procéder par un appel d'offres public pour la reconstruction du site, tel que défini au cahier de charge préparé par la firme Cohésion Totale daté du 14 mars 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater, au préalable, un comité d'évaluation qui aura pour tâche de réviser, valider et ajuster au besoin certains paramètres dudit devis, notamment au cahier de charges spécifiques, d'analyser les propositions qui seront éventuellement déposées dans le cadre de l'appel de propositions et de recommander le projet finaliste au comité exécutif ;

ATTENDU QUE ledit comité exposera ses recommandations préliminaires au comité exécutif en vue du lancement officiel de l'appel d'offres public ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'aménagement du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction de l'aménagement du territoire en tant que gestionnaire afin de coordonner la tenue d'un comité d'évaluation pour le concours de requalification du site de l'ancien théâtre.

Que le comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité d'évaluation :

- M. Réal Leclerc, conseiller municipal et président de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine ;
- M. André Fontaine, conseiller municipal ;
- M. Frédéric Asselin, conseiller municipal ;
- M. Michel Larue, directeur de l'aménagement du territoire ;
- M. Raymond Provost, conseiller en urbanisme, architecture et patrimoine au service de planification et développement urbain, à la Direction de l'aménagement du territoire ;
- M. Gérard Beudet, architecte et urbaniste, membre expert ;
- Mme Estelle Couillard, résidente du Vieux-Terrebonne ;
- Mme Pascale Léger, résidente du Vieux-Terrebonne ;
- M. Gilles Bordonado, représentant des commerçants
- M. Daniel Sauriol, représentant ex officio ;

Que le comité exécutif autorise la Direction de l'aménagement du territoire à procéder à la tenue d'un concours visant à requalifier le site de l'ancien théâtre, conformément au devis préparé par la firme Cohésion Totale datée du 14 mars

2014, le tout sujet à confirmation des estimations financières et ajustement de l'échéancier.

---

**CE-2014-837-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 558 / TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DU FUTUR PAVILLON  
NAPOLEON-GAUTHIER ET L'AJOUT D'UN CPE AU 2<sup>e</sup>  
ÉTAGE (CPE CONTACT JARDIN SOLEIL)**

ATTENDU la résolution du comité exécutif CE-2014-144-DEC autorisant la préparation d'un bail entre la Ville de Terrebonne et le CPE Contact Jardin Soleil concernant l'occupation du 2<sup>e</sup> étage du pavillon et autorise la Direction du loisir et vie communautaire à préparer le règlement d'emprunt pour réaliser les travaux;

ATTENDU la résolution du comité exécutif CE-2012-1339-DEC précisant notamment que : « la Ville signifie à la Commission scolaire des Affluents son intérêt à participer au projet d'agrandissement de l'école et à y implanter un centre communautaire adjacent et autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à mandater un architecte afin de participer à l'étude de faisabilité en partenariat avec la CSA;

ATTENDU les conclusions du Rapport d'expertise – Mise aux normes et vétusté du Centre Napoléon-Gauthier daté de juin 2012 ;

ATTENDU l'opportunité créée par la démolition et la reconstruction du centre communautaire permettant ainsi l'aménagement du CPE au 2<sup>e</sup> étage de ce dernier, tel que démontré dans l'Étude de faisabilité datée de janvier 2013;

ATTENDU l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016, représentant pour Terrebonne la création de 831 places subventionnées en installation;

ATTENDU QUE le projet du CPE CONTACT JARDIN SOLEIL a été retenu par le ministère de la Famille;

ATTENDU QUE le pôle institutionnel ceinturé par les rues Rodrigue, des Chouettes, du Condor et la montée Major constitué d'une école primaire, de logements sociaux, d'un centre communautaire et de plusieurs plateaux sportifs est un site communautaire d'importance dans le secteur La Plaine;

ATTENDU la résolution du comité exécutif CE-2013-1279-DEC, relativement au CPE Contact Jardin Soleil, laquelle confirme notamment :

- que le CPE au 2<sup>e</sup> étage du centre communautaire soit encadré par un bail de location d'une durée de dix (10) ans renouvelable trois (3) fois (durée totale de 40 ans);
- que le loyer du CPE sera établi conformément au règlement budgétaire annuel dument approuvé par le ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif CE-2014-144-DEC présente le montage financier préparé par le développement économique dans le cadre du mandat pour la préparation du projet de bail à intervenir entre le CPE et la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (558) décrétant un emprunt au montant de 6 462 600\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans pour des travaux d'aménagement du nouveau Pavillon Napoléon-Gauthier incluant un CPE au 2<sup>e</sup> étage.

---

## **CE-2014-838-DEC      TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'équilibrer certaines postes budgétaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 20 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-715-00-111 (salaire régulier) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-928 (dépenses locatives – organismes). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0295 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

## **CE-2014-839-REC      PROGRAMME / SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / 9 JUIN 2014 / COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 9 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Puits Eau Mali</b> Achat d'un ordinateur portable	212
<b>Club de natation Torpille</b> Achat d'un mur amovible	750
<b>Association du hockey mineur de Terrebonne</b> Achat d'équipements de gardien de but et de chandails	3 000
<b>Orchestre symphonique de Terrebonne</b> Achat d'instruments et de partitions pour l'OST	536
<b>Club optimiste Escape les Moulins</b> Atlas open	750
<b>SODAM</b> Record Guinness	1 750
<b>Club de judo Lachenaie</b> Dîner annuel des judokas	250

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0292 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

## **CE-2014-840-DEC      SUBVENTIONS FINALES / HIVER ET PRINTEMPS 2014 / ORGANISMES / RELOCALISATION / GRÈVE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accorde une subvention aux organismes suivants, et ce, dans le cadre de la relocalisation pendant la grève des surveillants-concierges :

Âge d'or St-Jean-Baptiste	350,00\$
Amis de la photo (Les)	20,00\$
Association du baseball mineur La Plaine	180,00\$
Association du baseball mineur Terrebonne	1 408,44\$
Association de softball mineur féminine de Terrebonne	183,96\$
Association Moto Tourisme région Terrebonne	103,48\$



CALACS La Chrysalide	400,00\$
Cercle des Fermières Lachenaie	325,00\$
Comité de loisir du Sommet	1 200,00\$
Club de l'âge d'or de Lachenaie	1 045,00\$
Club Optimiste Lachenaie	150,00\$
Club de soccer La Plaine	865,94\$
Club de soccer Terrebonne	206,96\$
DREAMS	130,00\$
Éclipse – Le groupe vocal	90,00\$
École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne	200,00\$
Gamblers anonymes	57,52\$
Groupe Scouts Lachenaie	450,00\$
La Garde du Lys	1 437,90\$
Ligue de pétanque Les Copains de La Plaine	80,00\$
Visa Santé	442,65\$
Voix des Moulins (Les)	230,08\$
<b>Avance de fonds – été 2014</b>	
École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne	2 590,00\$

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0294 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-928.

---

**CE-2014-841-DEC      AUTORISATION / SIGNATURE / POLITIQUE DE GESTION / AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) TERRAINS DE SOCCER À SURFACE SYNTHÉTIQUE AU PARC ANGORA**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 273-05-2013 autorisant la signature de l'entente de principe à intervenir avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'obtention du remboursement de 50% des dépenses admissibles de construction ainsi que certains autres frais incidents, et ce, dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE l'article 8.3 de la convention prévoit la transmission d'une politique de gestion au Ministre ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 197-04-2013 acceptant la soumission de la société Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc. pour l'acquisition de la moquette et de l'aménagement de deux (2) terrains de soccer à surface synthétique pour le parc Angora selon l'option « B »,

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la Politique de gestion concernant l'aménagement de deux (2) terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora.

---

**CE-2014-842-DEC      DEMANDE / FERMETURE DE RUE / FÊTE DE VOISINAGE / RUE DE VACCARÈS / 20 JUIN 2014**

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemins publics, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande pour la fermeture temporaire de la rue de Vaccarès afin de réaliser une fête de voisinage le vendredi 20 juin prochain (ou le 23 juin en cas de pluie), entre 18h et 22h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la fermeture temporaire de la rue de Vaccarès pour la tenue de la fête de voisinage le vendredi 20 juin 2014 de 18h à 22h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

- 1) **Matériel**  
Le prêt de matériel est autorisé tel que prévu à la Politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemins publics.
- 2) **Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la durée de l'activité.
- 3) **Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 4) **Banderoles**  
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 5) **Produits comestibles et boissons alcoolisées**  
La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le responsable doit se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2014-843-DEC      SOUSCRIPTION / CHU SAINTE-JUSTINE / PARC DE PLAISANCE / 28 JUIN 2014**

ATTENDU QUE, selon la Politique d'utilisation des parcs sans installation sportive, la Direction du loisir et vie communautaire a effectué une réservation du parc de Plaisance à Mme Sylvie Dostie du 1695, rue Ferdinand-Després, pour une activité de souscription pour le CHU Sainte-Justine le samedi 28 juin 2014 de 11h30 à 21h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue d'une souscription pour le CHU Sainte-Justine dans le parc Plaisance le samedi 28 juin 2014 de 11h30 à 21h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

- 1) **Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la durée de l'activité.
- 2) **Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) **Banderoles**  
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) **Boissons alcoolisées et produits comestibles**  
La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité

organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2014-844-DEC      RANDONNÉE MÉLI-VELO 2014 / GPAT / 29 JUIN 2014**

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne pour tenir une randonnée familiale à vélo, soit Méli-Vélo, le dimanche 29 juin 2014 de 8h à 14h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser Le Groupe Plein Air Terrebonne à tenir une randonnée familiale à vélo (Méli-Vélo), le dimanche 29 juin 2014 de 8h à 14h, dont le départ se fera à partir du Collège Saint-Sacrement (9h) et se terminera à l'Île-des-Moulins (12h), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

- 1) Musique**  
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans les différents sites pour la tenue de cet événement.
- 2) Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'accueil et d'arrivée de la randonnée.
- 3) Banderoles**  
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) Produits comestibles**  
La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.
- 5) Fermeture de rue et interdiction de stationner**  
La fermeture de rues et l'interdiction de stationner sont autorisées tel que stipulé dans le service d'ordre de la Direction de la police.
- 6) Véhicules motorisés**  
L'utilisation de véhicules motorisés est autorisée sur l'Île-des-Moulins et l'île Saint-Jean, ainsi que sur la piste cyclable pour la tenue de cet événement.

Que la Direction de la police fournisse les voitures d'escortes policières nécessaires au bon déroulement de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2014-845-DEC      MARCHÉS PUBLICS 2014 / SODECT / 5 JUILLET AU  
13 SEPTEMBRE 2014**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) afin de permettre à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour tenir les marchés publics 2014 à l'Île-des-Moulins tous les samedis du 5 juillet au 13 septembre 2014, de 7h à 15h (relâche le samedi 9 août 2014);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser SODECT à tenir les marchés publics 2014 dans l'Île-des-Moulins tous les samedis du 5 juillet au 13 septembre 2014, de 7h à 15h (relâche le samedi 9 août 2014), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Affichage**

La mise en place d'affiches et/ou de banderoles est permise dans le cadre des activités nommées précédemment et dans les lieux désignés. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**2) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisée pour la tenue des activités nommées précédemment.

**3) Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

**4) Produits comestibles et boissons alcoolisées**

La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisée exclusivement par les exposants dûment accrédités par le comité organisateur (SODAM). Seuls les représentants du comité organisateur et les exposants accrédités sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées, et ce, dans des contenants de plastique recyclable ; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2014-846-DEC      GRAND CONCERT EN PLEIN AIR « OSM » / SODECT  
/ ÎLE-DES-MOULINS / 30 JUILLET 2014**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir un concert symphonique en plein air avec l'Orchestre Symphonique de Montréal dans l'Île-des-Moulins, le 30 juillet 2014, à compter de 19h30 jusqu'à 23h (le montage du site débutera le 29 juillet) :

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir un concert symphonique en plein air avec l'Orchestre Symphonique de Montréal dans l'Île-des-Moulins, le 30 juillet 2014 de 19h30 jusqu'à 23h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

**1) Produits comestibles et boissons alcoolisées**

La vente et le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins sont autorisés exclusivement par le comité

organisateur (SODECT), et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

**2) Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre de même que de l'animation sont autorisées pour la tenue de cet événement.

**3) Affichage**

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site, et en périphérie du lieu de cette activité, est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

**4) Branchement électrique**

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

**5) Circulation**

Le boulevard des Braves et la rue Saint-Louis seront fermés au besoin pour assurer la sécurité des usagers.

Qu'une subvention additionnelle de 10 000\$ soit versée à la SODECT. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0293 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2014-847-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES / BISTRO LA BOULANGERIE DE L'ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU QUE le bâtiment patrimonial La Boulangerie de l'Île-des-Moulins est prévu pour accueillir un bistro au rez-de-chaussée ;

ATTENDU QUE le local actuel ne correspond plus aux normes minimales en vigueur pour opérer convenablement un commerce de cette nature ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le réaménagement et la mise aux normes du bistro La Boulangerie de l'Île-des-Moulins

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour des « *travaux de réaménagement et de mise aux normes du Bistro de la Boulangerie de l'Île-des-Moulins* ».

---

**CE-2014-848-DEC      SOUMISSION / SÉLECTION DES COMPOSANTES DE JEUX D'EAU AU PARC JEAN-GUY-CHAPUT**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la sélection des composantes de jeux d'eau du parc Jean-Guy-Chaput (SA14-6045) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 mai 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 juin 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Les Industries Simexco inc.	75,90	82 550,90\$ t.t.c.
Tessier Récréo Parc	73,63	82 485,17\$ t.t.c.
Cameleoh par Mécanarc inc.	63,45	82 782,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 10 juin 2014 par M. Serge Coderre, ingénieur de la firme EnviroServices ;

ATTENDU également le rapport daté du 12 juin 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 juin 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Les Industries Simexco inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.** pour la sélection des composantes de jeux d'eau du parc Jean-Guy-Chaput, pour un montant de 71 799\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0288 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-849-REC      SOUMISSION / ACQUISITION DE COMPOSANTES DE  
JEUX D'EAU AU PARC MARCEL-DE LA  
SABLONNIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la sélection des composantes de jeux d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière (SA14-6041);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 avril 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 avril 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Tessier Récréo Parc	74,1	126 363,27\$ t.t.c.
Les Industries Simexco inc.	63,7	122 558,75\$ t.t.c.
Cameleoh par Mécanarc inc.	51,3	109 996,58\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 5 mai 2014 par M. Serge Coderre, ingénieur de la firme EnviroServices ;

ATTENDU également le rapport de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 126 472,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 juin 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Tessier Récréo Parc;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **TESSIER RÉCRÉO PARC** pour la sélection des composantes de jeux d'eau du parc Marcel-De La Sablonnière, pour un montant de 109 905\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 538. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0228 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-850-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES BESOINS  
EN INSTALLATION DE CRÉATION, DE PRODUCTION  
ET DE DIFFUSION CULTURELLE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation d'une étude sur les besoins en installations de création, de production et de diffusion culturelle mises au service des artistes amateurs, professionnels et de la relève de Terrebonne (SA14-6051) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 mai 2014 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 juin 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Zins, Beauchesne et associés	42,44	28 743,75\$ t.t.c.
DAA Stratégies	37,09	33 158,79\$ t.t.c.
ArtExpert.ca	22,01	59 976,71\$ t.t.c.
Gestion Alter ego	--	--

ATTENDU QUE la firme Gestion Alter ego ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.);

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 juin 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Zins, Beauchesne et associés;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **ZINS, BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS** pour la réalisation d'une étude sur les besoins en installations de création, de production et de diffusion culturelle mises au service des artistes amateurs, professionnels et de la relève de Terrebonne, pour un montant de 25 000\$ (taxes en sus. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0289 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-851-DEC      PROLONGATION / CONTRAT / PHOTOCOPIEURS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 276-06-2009, adoptée le 8 juin 2009, acceptant la soumission de la société Les Équipements de Bureau des Laurentides inc. pour la location de copieurs sur papier Bond (SOU-2009-17) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger ce contrat pour une durée de trois (3) mois ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de prolonger, pour une durée de trois (3) mois, soit du 11 juillet au 11 octobre 2014, le contrat de la société Les Équipements de Bureau des Laurentides inc. pour la location de copieurs sur papier Bond, pour un montant de 47 400\$ (taxes en sus. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0297 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-852-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTER LA VILLE DE TERREBONNE À LA MISE À NIVEAU DE LA TÉLÉPHONIE IP « CISCO »**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels requis dans la mise à niveau des infrastructures téléphoniques IP (SA14-8006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 avril 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mai 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Telus	53,97	29 611,98\$ t.t.c.
Stack 8	36,32	43 690,50\$ t.t.c.
Bell Canada	30,86	46 205,58\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 juin 2014 ;



ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Telus;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la firme **TELUS** pour les services professionnels requis dans la mise à niveau des infrastructures téléphoniques IP, pour un montant de 25 755,15\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux . À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0296 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-853-DEC      SOUMISSION / RENOUELEMENT DU CONTRAT  
POUR LICENCE « NOVELL »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le renouvellement du contrat pour licence « Novell » (SA14-8007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 mai 2014 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 27 mai 2014 à 11 h 06, à savoir :

Adaris Technologies inc.                      42 202,85\$ t.t.c. *corrigé*

ATTENDU QUE la soumission de la société Adaris Technologies inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 27 mai 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la société **ADARIS TECHNOLOGIES INC.**, datée du 20 mai 2014, pour le renouvellement du contrat pour licence « Novell », et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, le tout pour un montant de 36 706,11\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0287 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-854-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h.

---

Président

---

Secrétaire